

ANNUAIRE FRANÇAIS
DE
RELATIONS
INTERNATIONALES

2015

Volume XVI

**PUBLICATION COURONNÉE PAR
L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES**

(Prix de la Fondation Edouard Bonnefous, 2008)



Université Panthéon-Assas
Centre Thucydide

INTRODUCTION

PAR

FABRICE PICOD (*)

L'année 2014 a été celle du renouvellement institutionnel européen.

Le Président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, ancien Premier ministre belge, qui fut le premier président désigné par ses pairs en vertu du Traité de Lisbonne pour un mandat de deux ans et demi renouvelé en 2012, a été remplacé par M. Donald Tusk, ancien Premier ministre polonais. Le Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la Politique étrangère et de sécurité commune, Catherine Ashton, a également vu son mandat arriver à expiration et c'est Federica Mogherini qui a été désignée. A la tête de la Commission depuis cinq ans, José Manuel Barroso a été remplacé par Jean-Claude Juncker. On a très vite observé qu'il s'agissait d'un trio de choc, qui contrastait avec l'équipe précédente, fortement critiquée pour avoir excessivement favorisé l'intergouvernementalisme et la politique menée par les grands Etats, en particulier l'Allemagne et la France.

La Commission européenne a été complètement renouvelée. La France est parvenue à faire nommer M. Pierre Moscovici au poste de Commissaire européen en charge des Affaires économiques et monétaires, de la fiscalité et des douanes. On sait que l'Allemagne s'était montrée réticente à voir nommer un Français à un tel poste dans la mesure où la France n'était pas parvenue à remplir ses engagements relatifs aux déficits budgétaires.

Les élections au Parlement européen étaient redoutées par le gouvernement et le Président français, dans la mesure où, d'une part, ces élections pouvaient faire office de sanction à l'égard de l'exécutif au plus bas dans les sondages depuis son installation en 2012 et, d'autre part, les partis politiques traditionnels n'étaient pas parvenus à communiquer avec les Français sur les questions européennes. Olivier Rozenberg et Andrea Spitaleri nous livrent une étude très éclairante, qui tend à confirmer les tendances enregistrées lors des élections précédentes (1) : atonie de la campagne, faible mobilisation de l'électorat, sanction du gouvernement en place, succès des listes protestataires. Comme les auteurs le soulignent justement, « *ces phénomènes atteignent en 2014 une ampleur inédite compte tenu du succès du Front national* ». La classe politique, consciente sur le coup de son incapacité à parler de manière convaincante des sujets

(*) Professeur à l'Université Panthéon-Assas (France).

(1) Cf. *Annuaire français de relations internationales*, vol. XI, 2010.

européens et à présenter les différentes options qui sont offertes aux citoyens européens, aurait dû engager une réflexion en profondeur sur les élections au Parlement européen et plus profondément sur « le discours européen ». Il est toutefois à craindre qu'une élection chasse l'autre et qu'aucun progrès ne soit accompli.

Dans une étude tout aussi éclairante, Charles de Marcilly s'applique à vérifier la présence française dans les institutions et principaux organes de l'Union européenne, en observant notamment la composition des cabinets des commissaires européens ainsi que l'attribution de postes à responsabilités à des ressortissants français au sein des différentes institutions. Le déclin qu'on pouvait redouter est évident. Il est toutefois à pondérer en fonction des institutions et des domaines étudiés.

2014 a été, en France, l'année des élections municipales. Les résultats ont été abondamment commentés dans les médias sans qu'on s'attache à la part accordée aux citoyens des autres Etats membres tant en ce qui concerne les électeurs que les élus. Le professeur Michel Verpeaux nous livre une étude savante sur le droit de vote aux élections municipales au niveau européen, reconnu par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, dans le prolongement du Traité de Maastricht. Ce droit accordé par une loi organique à la suite de la révision de la Constitution française a été assorti de nombreuses restrictions. L'auteur nous montre que, « par petites touches », le Parlement français est parvenu à créer une « *une véritable citoyenneté locale ouverte aux citoyens des autres Etats de l'Union européenne* ». Cette citoyenneté n'a été prévue qu'à l'échelon communal, ce qui peut encore paraître insuffisant.